



Le Tambour de Bué

N° 15 décembre 2022

Le mot du Maire



Chères Buétonnes, chers Buétons,

Toujours au rendez-vous pour un nouveau bulletin municipal !

Cette année 2022 aura vu le covid en forte recrudescence et avec ce fait, un regain de vie malgré un retour à la normale parfois difficile, économiquement.

Nos programmes de travaux s'en sont vus bouleversés et certains même, telle que la réhabilitation du réseau d'assainissement repoussée à presque deux ans !

Ce nouveau calendrier s'explique par la volonté de chacun de procéder à des travaux soucieux de l'environnement et durables dans le temps. Ainsi, les boîtes de branchement, non prises en compte dans le diagnostic, vont finalement être intégrées et mises au programme de réhabilitation.

Cependant, les travaux Rue de Venoize, par exemple, sont toujours à l'ordre du jour et prévus pour 2023 (dans l'attente de subvention – DETR).

Il nous faudra également continuer, tant que faire se peut, à maintenir à un niveau de vie correct notre parc locatif et l'orientation plus écoresponsable commencée dès le début de notre mandat, concernant le fleurissement.

Nous l'avons bien vu cette année, les sécheresses à répétition et l'engagement pour économiser l'eau sont au cœur des préoccupations de chacun.

Ainsi malgré un soleil rigoureux, Bué a vu une cuvée 2022 au rendez-vous et avec une belle Saint-Vincent ! Rien de mieux pour remonter le moral d'un village vigneron !

Toujours dans les bonnes nouvelles, nos portables se sont mis à sonner, Bué est enfin relié au réseau ! Que ce soit par la fibre ou, enfin !, par le réseau téléphonique !! Nos efforts et ceux de nos élus n'auront pas démerité, notre antenne siège et nous voilà connectés !

Notre 75^e Nuit des Sorciers aura également connu un vif succès et c'est avec une joie partagée que nous nous tiendrons prêts pour la 76^e ! Merci à tous.

J'en terminerai en vous demandant de vous protéger, ne pas baisser la garde, mais de vivre aussi !

Les élus restent mobilisés pour organiser la vie municipale. Chacun met la main à la pâte pour que les dossiers avancent, pour que les services fonctionnent, et pour que la vie à Bué soit la plus agréable possible.

A très bientôt.

Je reste à votre service et à votre écoute.

Votre maire, Christian.



l'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une fois entériné, le PLUi donnera les directives d'urbanisme pour les 12 prochaines années, de 2023 à 2035.

Le PLUi doit intégrer les conséquences de la loi climat et résilience d'août 2021 dont l'un des articles a pour objectif de réduire par deux l'artificialisation des sols d'ici 2030 et de tendre vers zéro artificialisation nette d'ici 2050. Pour son élaboration, les élus ont commencé par faire un état des lieux sur les 36 communes de l'intercommunalité. Puis ils ont participé à la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui décline les orientations choisies pour le développement du territoire. Ces orientations sont détaillées dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'étape en cours de finalisation est le règlement et le zonage qui détermine où et comment construire. Il faut identifier les différentes zones de notre territoire : zone urbaine, à urbaniser, économique, agricole, naturelle, forestière..., les cartographier et définir les règles qui s'appliqueront sur chaque zone et sous-zone. S'ensuivra la rédaction des procédures administratives et enfin l'ouverture de l'enquête d'utilité publique courant 2023. A l'issue de l'enquête publique, le PLUi sera validé en Conseil Communautaire et deviendra opposable aux autorisations d'urbanisme.

Pour limiter l'artificialisation des sols dans le cadre de la construction de logements neufs en extension de l'enveloppe urbaine, un contingent d'hectares a été attribué à l'Intercommunalité puis réparti sur l'ensemble des communes, soit 3000 à 4000 m² pour Bué. En conséquence, la quasi-totalité des terrains constructibles actuellement en périphérie de Bué ne le seront plus pour du logement.

Vous pouvez approfondir le sujet et accéder aux documents entérinés sur le site internet de la Communauté de Communes : https://www.comcompsv.fr/plui_fr.html.

Etienne Roger

Appartements

Notre commune possède 13 logements qui nous permettent d'accueillir autant de locataires, seuls ou en famille, certains depuis des années. Ces bâtiments nécessitent un entretien constant : peinture, changement de radiateurs, de chauffe-eau, réparations diverses, passage de la fibre, etc...

Afin de répondre aux nouvelles normes d'isolation et de réduire la consommation d'énergie des occupants, nous réfléchissons à diverses solutions compatibles avec notre budget. Dans cet objectif, des consultations sont en cours avec les instances dédiées (Pays Sancerre-Sologne, Cher Ingénierie des Territoires ...).

Cérémonie du 11 novembre 2022

Selon une habitude prise de longue date, la cérémonie s'est déroulée en présence de militaires de la base aérienne d'Avord. Cette année, la commune de Bué a inauguré un panneau (posé provisoirement pour l'occasion) précisant la date et les circonstances du décès des soldats buétons de la Grande Guerre, inscrits «Morts pour la France» sur le Monument aux Morts.

Ce tableau est issu des recherches, longues et minutieuses, de Gérard Crochet, qui redonne ainsi à ces 29 hommes un état civil et un passé. Un exemplaire de ce travail d'archives est déposé en mairie, où il peut être consulté.

Lors du vin d'honneur qui a suivi la cérémonie, le Capitaine Becelewski a remis à Christian Thirot pour la commune le fanion du 36^e EDCA (le fameux escadron AWACS d'Avord) : tête de dogue et masse d'armes, devise « cogne » et « grogne ».



État Civil

Naissances

Romane FAU, née le 21 avril 2022 à Nevers, de Sonia et Matthieu FAU

Kayla RAGUED, née le 15 avril 2022 à Saint-Doulchard, de Salim et Delphine RAGUED

Mariages

Amandine JOULIN et Cyprien CROCHET le 23 avril 2022

Décès

Christian SUIVENG, décédé le 26 janvier 2022 à Bué

Agnès POUPELARD, décédée le 21 février 2022 à Bué

Yvonne BAILLY (née BALLAND), décédée le 28 août 2022 à Sancerre

Recensement des jeunes

Quand ? A compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Démarche : Deux solutions :

1. Vous devez aller à la mairie de votre domicile avec les documents suivants :
Carte nationale d'identité ou passeport valide
Livret de famille à jour
2. En ligne : service-public.fr avec vos identifiants et la version numérisée sous format PDF des documents suivants :
Carte nationale d'identité ou passeport valide
Livret de famille à jour

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Votre recensement fait, la mairie vous remettra votre attestation de recensement puis vous recevrez une convocation écrite vous indiquant la date de votre journée défense et citoyenneté (JDC) entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire.

Fleurissement

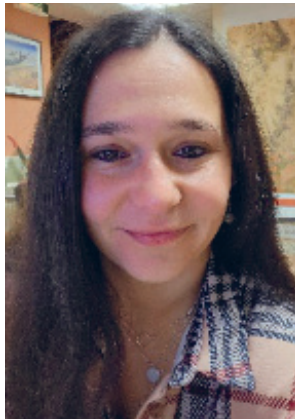
Comme nous avons pu le constater récemment, les conditions climatiques nous poussent à revoir nos méthodes de plantation sur la commune. Afin d'optimiser davantage le budget fleurissement, nous avons sollicité une entreprise paysagiste pour nous accompagner dans cette démarche.

Les actions menées :

- Suppression de la moitié des cache-pots en fût afin de diminuer le nombre de plantes annuelles gourmandes en eau pendant la période printemps/été, au profit de vivaces plus pérennes, en massif. Cependant, l'implantation des cache-pots a été maintenue au niveau de la zone mairie/salle des fêtes par l'achat de nouveaux contenants, ainsi que place du Carrou et à l'Estérille.
- La création d'un massif en arrière-plan du Monument aux Morts complété d'une bande de plantes retombantes le long du muret côté rue.
- Les jardinières suspendues le long de la rue de la Cure recevront un ensemble de plantes vivaces et retombantes afin de dissimuler leur aspect inesthétique.
- Suite au problème de plantations des végétaux dans la pente de la rue de la Cure effectuées lors des derniers travaux de voirie, l'entreprise Millet s'engage à replanter l'ensemble des plants morts.



Recensement de la population de Bué



Charline, secrétaire de mairie, est votre agent recenseur



Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, Charline, votre secrétaire de mairie, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier 2023 ? Contactez la commune : Mairie de Bué, 5 Rue St Vincent 18300 Bué. | 02 48 54 14 98 | « mairie.bue@wanadoo.fr »

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site « le-recensement-et-moi.fr »

La Sainte-Barbe

Le 26 novembre, les pompiers du Centre de secours de Sancerre nous ont fait l'honneur de choisir notre commune pour y célébrer la Sainte Barbe en présence de Madame Chestier (Conseillère départementale), du Colonel Andriot (Directeur adjoint du SDIS), et du lieutenant De Oliveira (Chef du Centre de secours de Sancerre).

Après la cérémonie officielle avec remise de médailles, tous se sont réunis dans la cave de Jean-Max Roger pour les discours, la remise des diplômes et le vin d'honneur.

Félicitations à Nathalie Collot qui a reçu le diplôme de « conduite préventive » (COD 0) !



Repas des Aînés du 24 octobre

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir de réunir nos anciens autour d'un excellent repas servi par John Verdier et son équipe et animé par Gérard Godon et son accordéon.
Un beau moment de convivialité !

Pour gâter nos aînés*, un colis de friandises leur sera distribué par les membres du Conseil avant Noël.



* *À toute personne seule, de 70 ans et plus, inscrite sur la liste électorale, qu'elle soit chez elle ou en maison de retraite.*

Concert



Le 24 juin, pour fêter la musique et accueillir l'été, Gérard Godon, à l'accordéon, accompagné de Louise Legrand au violon, nous ont donné un concert romantique dans la salle des associations.

Cette sympathique soirée fut très appréciée des auditeurs .

Am Stram Ram – relais assistantes maternelles parents itinérant

L'association reprend ses animations et services, gratuits, envers les enfants, parents et assistant(e)s maternel(le)s à partir de janvier.

Premier rendez-vous à Bué le 12 janvier 2023, salle des associations de 9h30 à 11h30

Le planning du 1^{er} trimestre est disponible en mairie.

Pôle petite enfance du Sancerrois, 241 avenue de Verdun 18300 Sancerre

Renseignements : Angéla Morlat | 06 02 10 90 23 | amstramram@gmail.com

Remerciements aux artisans de ce journal et de son supplément

aux photographes, aux auteurs des articles, et, pour la mise en page à Colette Péroneille-Garnon et à Roger Coleman.

La confrérie de Saint-Vincent

1772-2022 – 250 ans d'existence de la Saint-Vincent de Bué résumée en quelques lignes...

Donc tout débute en 1772 peu de temps avant la Révolution française, ce qui en fait l'une des plus anciennes confréries viticoles. Mais les vicissitudes de la vie, l'effondrement du vignoble après les atteintes du phylloxera, avaient à peu près rendu nulle l'activité de cette association, qui ne fut réorganisée qu'en 1903 pour reprendre sa place dans la vie du pays, son bureau étant alors constitué de jeunes vignerons revenant de leur service militaire. Presque deux guerres plus tard, et des aléas climatiques déjà récurrents, la St-Vincent 1946 clôturait 4 années de grêle ravageant notre vignoble buéton ! Fin des années 40, un vent de renouveau soufflait quelques jours avant la fête avec l'élection de la Reine du Sauvignon qui participait ensuite au cortège de la Saint-Vincent.

En 1953, une épidémie de grippe mettait une nouvelle fois notre célébration à l'épreuve, empêchant de nombreux vignerons de venir assister à la messe, qui était dirigée par l'abbé Barreau grippé lui aussi, accompagné d'Yvette Champion, M. Piron au piston et Roger Crouzet au saxophone. La messe avait été célébrée par l'abbé Charpentier et ce fut Maurice Cirotte qui était alors le jeune vigneron en charge du discours, qui remercia ce dernier avec ces quelques mots : « Pour quelqu'un qui en principe ne connaît que le Reuilly de l'Indre, vous avez bien su parler aux buétons » Lors de la messe du 17 août 2022, je me suis retourné vers le Père Olivier et 69 ans plus tard je lui ai adressé les mêmes compliments.

Jusqu'en 1964, la St-Vincent se fêtait le jour même et les enfants, tout comme en période de vendanges, n'avaient alors pas d'école. Pierre Balland proposa ensuite au bureau de la célébrer le samedi le plus proche afin que les épouses puissent plus sereinement préparer le repas. Le vin d'honneur se déroulait alors dans la cour de l'école et le cortège partait du presbytère

Saint Vincent et son bâton

Le bâton fut sculpté dans du bois de buis par un artisan de la région pyrénéenne, à Revel, par l'entremise de l'abbé Barreau, ancien curé de notre paroisse. Le président de la confrérie à cette époque, Émile Merlin, remit donc ce bâton à Marcel Crochet qui devint dès lors le premier bâtonnier en 1966. Mais l'officiant de l'époque trouvant cette relique trop profane, refusa de la bénir, cela fut donc fait l'année suivante, à la Croix du Carrou par Monseigneur Paul Vignancour, archevêque de Bourges. Jusqu'en 2005, le village était divisé en 8 quartiers, et c'est le doyen qui recevait le bâton pour le transmettre l'année suivante au doyen du quartier voisin. Mais des aînés pouvaient quitter ce monde sans jamais avoir eu cet honneur. Depuis cette date c'est donc le doyen des vignerons de la confrérie qui a le privilège de le garder durant une année.

En dépit des maladies, des conditions climatiques, des querelles de voisinage, il a résisté durant 250 ans. Il arbore fièrement les valeurs de notre confrérie et je souhaite que, pour les années à venir, il en soit ainsi.



Philippe Auchère, président de la confrérie de Saint Vincent 2008-2012

Nuit des Sorciers

Enfin ! Après deux années blanches, c'est avec un immense plaisir que nous avons pu offrir à notre public une superbe 75^e Nuit des Sorciers.

En février, lorsque nous avons décidé de mettre en œuvre notre fête, une grande part d'incertitude subsistait. Remobiliser tous nos bénévoles d'une part, tous nos partenaires très éprouvés par les aléas de la crise sanitaire d'autre part, sans oublier les vignerons de Bué, qui, malgré un contexte difficile, ont fait preuve d'une grande générosité. Au fil du temps, nous nous sommes vite rendu compte que tout le monde répondait présent à notre sollicitation. Alors en avant toute !!

Surmontant les difficultés les unes après les autres, début juillet notre projet était finalisé. Mais c'était sans compter sur une météo capricieuse, une vague de chaleur sans précédent, des arrêtés préfectoraux interdisant feux d'artifices et barbecues jusqu'à la veille de la fête.



Malgré tout cela, dire que cette 75^e édition fut un succès n'est pas exagéré. L'ensemble du bureau tient à remercier toutes les personnes qui ont répondu présent. Leur motivation et leur engagement ont largement contribué à faire de cette soirée un grand millésime, qu'elles en soient vivement remerciées.

Les fêtes de fin d'année approchant, permettez moi au nom du bureau de l' A.B.E.P, de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2023.

Jean-Marc Roblin, président

Le Syndicat viticole

Cela ne vous a pas échappé, 2022 fut une année d'élections ! En effet, un nouveau bureau de Syndicat viticole a été constitué :

Clément Pinard, président ; Hubert Thiroit et Nicolas Millet, vice-présidents, Isabelle Balland en tant que trésorière est épaulée par Agathe Merlin, trésorière adjointe. Notre fidèle secrétaire, Etienne Roger, est assisté par Anthony Girault, secrétaire adjoint. Teddy Crochet, Adrien Girault et Alex Chaumeau complètent le bureau.

Merci à Mathieu Crochet, président sortant pour son dévouement.



Au sein de notre belle commune, notre syndicat contribue toujours autant à l'entretien de nos chemins, de nos haies, au nettoyage des détritiques... Cette volonté de respect de l'environnement est partagée par l'ensemble des vignerons de la commune ; petit à petit, de beaux projets se mettent en place, avec cette année la plantation de plusieurs arbres fruitiers au sein de nos parcelles.

Concernant le millésime 2022, les années se suivent et ne se ressemblent pas ! C'est tant mieux... Après un millésime 2021 de gel, 2022 s'annonce comme une très belle année (tant en qualité qu'en quantité). Nous avons eu certes la sécheresse, mais fort heureusement, les pluies du mois de juin ont permis de sauver la récolte ! Continuons à fêter Saint-Vincent pour que le prochain millésime soit également réussi !

Clément Pinard, président du Syndicat viticole de Bué

Association Christian Louis

La Route bleue en noir et blanc

Cette exposition, qui a mis en avant le regard empathique de Christian sur la Nationale 7 des années 1980, a été pour nous un moment de joie et d'espoir, entouré d'amis de l'association, de nos collègues d'Amag'ART, et des habitants de Bué.

Nos manifestations en collaboration avec l'association gordonienne Amag'ART, ont aussi connu une grande réussite. Les panneaux de Christian exposés au port de Saint-Satur parlent de sa passion pour les villages



Marie-José Garniche et Jean-Claude Pinard



Dominique Roger en conversation avec Karine Louis sancerrois, où il a choisi de déposer ses bagages, et restent là jusqu'à la fin de l'année.

Notre partenariat avec l'association amag'ART a continué à la Chapelle des Mariniers de Saint-Thibault avec une exposition en juillet sur le théâtre de rue des années 1965-75, Le Goût des Planches, et en fin de l'année au Café de l'Union, Saint-Satur, avec l'exposition d'une sélection affinée de 16 photos de Christian sur la désindustrialisation du nord de l'Angleterre dans les années 1970.

Culture | Éducation | Création : 8 rue de Venoize



CEC est un centre culturel associatif, vivant et ouvert à tous. CEC a été créé à Bué en 2016, et organise des activités régulières et ponctuelles

Cours de musique, dans nos locaux à Bué – ateliers collectifs : bébé musique dès la naissance, petits musiciens de 2 à 3 ans, éveil musical de 3 à 6 ans, formation musicale de 7 à 10 ans, atelier guitare adultes, musique d'ensemble adultes, atelier rock et musiques actuelles adultes.

Cours d'instruments, individuel ou en duo, pour tous les âges : guitare, basse, contrebasse, saxophone, chant, ukulélé, piano, batterie, MAO, analyse, solfège, harmonie.

Cours d'anglais, dans nos locaux à Bué – ateliers collectifs de 4 à 6 ans, de 7 à 9 ans, de 9 à 11 ans ; ateliers mensuels collège et Lycée ; cours adultes collectifs et individuels.

Thé à l'Anglaise, deuxième dimanche de chaque mois, à Bouqu'Infusions (Sancerre)

Soirées d'Artistes, troisième jeudi de chaque mois, au Café de l'Union (Saint-Satur)

CEC organise aussi ponctuellement des concerts et animations pour tous événements, des interventions en écoles, crèches et structures d'accueil, et soutient la création culturelle et artistique locale.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : Association Culture Éducation Création.

02 48 54 32 18 | cec.bue@gmail.com | www.cec-bue.com

Déchets & recyclage, environnement & biodiversité

Au 1er janvier 2023 extension des consignes de tri

La grande nouveauté, c'est que TOUS les emballages seront acceptés dans la colonne de tri « jaune ». Plus besoin de se poser de questions !

Dans le détail :

- emballages en plastique : sachets souples, films, pots de yaourts, barquettes, boîtes, blisters de médicaments etc...
- emballages en métal : boîtes de conserves, papier d'aluminium, barquettes, couvercles de bocaux, capsules à café...
- papiers, cartonnages, briques alimentaires...

L'essentiel :

tous les emballages doivent être non lavés, bien vidés, en vrac, non imbriqués les uns dans les autres. Dans la colonne de tri « verte », le verre se trie comme d'habitude.

Tous acteurs du recyclage, engageons-nous à trier mieux et plus !

L'information, en plus des vecteurs habituels (journaux municipaux, site internet, page facebook etc...) est donnée progressivement à partir de mi-décembre 2022. Pour bien démarrer ces nouvelles consignes, le SMICTREM distribue un kit comprenant :

- Un courrier d'info
- Un guide du tri et un « mémo tri »
- Des sacs de pré-tri
- Un bac à ordures ménagères noir, pour les foyers ne disposant pas de bacs collectifs.

L'équipe du SMICTREM reste à votre écoute pour réussir ensemble cette étape cruciale vers un recyclage plus performant.

SMICTREM, 11 place des Tilleuls, BOULLERET
02 48 54 09 31 – secretariat@smictrem.fr



L'équipe de la déchetterie de Vinon vous accueille :

L'hiver : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h 30 à 17h 30, mercredi de 10h à 12h et de 13h 30 à 17h 30, samedi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h 30. Fermé le dimanche et jours fériés.

L'été : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 18h. Fermé le dimanche et jours fériés.



Syndicat viticole : Semaine de la biodiversité

Depuis de nombreuses années, le syndicat viticole s'engage pour la biodiversité par des plantations et l'entretien de l'environnement. Cette année, le 22 novembre, 2 arbres dévolus à la commune par l'entreprise responsable de l'installation du mât de diffusion de téléphonie mobile, ont été plantés en compensation de ceux coupés pour les travaux : un cèdre aux Déserts en remplacement du sapin de la Croix de

Mission, mort cette année et un chêne dans la haie le long de l'avenue du Pr. Marsais, à la Poussie.

Les haies ont été entretenues, les détritiques toujours présents dans les fossés, les bas-côtés, les parcelles un peu sauvages, aux abords des routes et chemins, ont fait l'objet d'un ramassage par les vignerons, qui ont déploré l'absence de bénévoles de la commune.

Une autre corvée est prévue en décembre pour planter des arbres fournis par Nature 18.

Démarche Carte Grise

Vous avez acheté un véhicule d'occasion ? Vous vendez un véhicule ? Vous avez changé d'adresse ?
Perte, vol détérioration, vous vous mariez ou vous divorcez, vous héritez d'un véhicule ?

Un seul site dédié : <https://demarchescartegrise.com/>

Démarche Carte d'identité

Où et comment faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Pièces à fournir :

- Formulaire de pré-demande non obligatoire directement en ligne sur : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.
- Votre carte d'identité.
- Si vous demandez le renouvellement plus d'un an avant sa date d'expiration : justifier d'un voyage par tout moyen, exemples : billet de transport, réservation, devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel, attestation sur l'honneur... à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes.
- Justificatif de domicile.

Au plus près de chez vous :

Nb : Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

- Mairie de Léré : 6 Rue du 16 Juin 1940, 18 240 Léré, 02 48 72 60 01
- Mairie de Sancergues : 8 Rue Hubert Gouvernel, 18140 Sancergues, 02 48 72 70 42
- Mairie de Cosne-sur-Loire : Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages.

La Communauté de communes

Une fois par mois, un agent France Services tient permanence à la mairie afin de vous apporter son aide pour compléter vos dossiers en ligne et papier, pour faire diverses demandes (Emploi, Retraite, Impôts, Assurance Maladie, pièce d'identité, etc...). C'est le maillon vous reliant aux services publics avec des contacts directs lui permettant de résoudre la majorité des situations complexes ou non et de pouvoir ainsi répondre à vos questions.



Ce guichet est entièrement gratuit et accessible à tous avec ou sans rendez-vous.

Tel : 06 77 50 73 59, mail : franceservices@comcompsv.fr

Pour le suivi de vos dossiers vous pouvez vous adresser à n'importe quelle permanence figurant sur le planning.

Deux guichets fixes sont ouverts le samedi matin à Boulleret et St Satur.

Le planning des permanences inséré dans ce journal est susceptible de modifications.

Boulangerie Jean-Jacques Balais

« Vous trouverez ici pain quotidien, pains spéciaux, viennoiseries, pâtisseries, préparations salées ainsi qu'un rayon épicerie bien garni : tout ce qu'il faut pour combler un petit creux ou accompagner vos repas ! »

Ouvert tous les jours de :

7h 30 à 12h 00 et week-ends de 8h 00 à 12h 00

sauf les jeudis.

Tél : 02 48 78 05 46



Momento restaurant et bar à vins



À travers ces quelques lignes, nous souhaitons partager avec vous le bonheur d'avoir enfin pu valider notre première année ! Les deux années Covid 2020 et 2021 furent un véritable challenge pour nous, dû à la jeunesse de notre établissement. Nous remercions tous nos clients habitués du village qui découvrent saison après saison la belle gastronomie que nous aimons. Cette cuisine française, moderne et élégante, subtilement relevée de quelques touches d'Amérique Latine et de nos voyages à travers le monde.

Momento c'est aussi un cadre chaleureux et décontracté imaginé par notre excellente décoratrice locale Virginie Vaudenay. Cette gastronomie, nous en sommes très fiers car elle est aussi le reflet de l'excellence des vins de notre village. C'est un honneur pour nous de sublimer ces merveilleux flacons où l'expression des grands terroirs de Bué s'exprime à travers des accords mets et vins subtils et un service soigné.

Nous avons à cœur pour cette année 2023 de continuer cette dynamique avec enthousiasme. Nous vous souhaitons une très belle année à venir, qu'elle soit source d'inspiration, de joie, de réussite, de moments en famille et surtout qu'elle soit un grand millésime !

Au plaisir de vous recevoir, amicalement

Mariana et Thomas

Le St-Vincent & Vincent Team Pool – Champions de fléchettes !!

Au St-Vincent, bar tenu par Marc Leconte, se côtoient joueurs de billard et de fléchettes dans une ambiance conviviale.

En dix ans de compétitions, les joueurs de fléchettes ont obtenu un titre de vice-champion de France à Nantes en 2016 (souvenir douloureux pour Ludovic Leconte dernier rescapé de cette aventure), une place en ¼ de finale équipe et une en ½ finale doublette à Rochefort en 2017.



Après deux ans de Covid et l'arrêt de certains joueurs, les « Fab'hulleux », une équipe de copains, deviennent **CHAMPIONS DE FRANCE** de fléchettes chez Phoenix à Saumur en 2022.

Ces joueurs (Marc Leconte, Hugo Gsegner, Christophe Migeon, Sébastien Marot, Ludovic Leconte, sans oublier Nicolas Baudon et Sébastien Basoge qui, durant le championnat, ont fait honneur à l'équipe.) auront le privilège de représenter la France au Championnat d'Europe de fléchettes à Faro au Portugal en 2023.

Souhaitons leur bonne chance !

Fléchettes : Leconte Marc : 02 48 54 17 35

Billard : François Chemin : 06 22 67 30 97

Bernard et John Verdier – boucherie et service traiteur



« Une centenaire qui se porte bien !

La file d'attente qui s'étire sur le trottoir témoigne de l'attachement de la clientèle à une viande de qualité et un excellent service traiteur servi avec le sourire. »

Ouvert tous les jours de :

7h 30 à 12h 30 et de 14h 30 à 18h 30

sauf les lundis après-midi et les dimanches

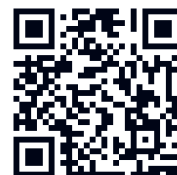
Tél : 02 48 54 20 72

Sally Reilly – céramiste



Découvrir mon nouveau site web

www.sallyreilly.fr où vous trouverez un aperçu de mon parcours professionnel et mon travail de designer-céramiste, ainsi que mes collections pour embellir vos tables et pour mettre en valeur vos créations culinaires et florales.



La Boutique en plein centre de La Borne où j'expose depuis deux ans ferme ses portes le 24 décembre.

En 2023, vous trouverez mes céramiques chez Blandine Vimont, 22 place Saint-André, Sancerre. Une nouvelle aventure commence !!

Si vous vous régalez au Laurier à Saint-Satur ou à La Pomme d'Or à Sancerre, regardez bien vos assiettes, certaines sont signées « Sally » ! Et n'oubliez pas que vous êtes toujours les bienvenus dans mon atelier, 12 chemin des Écossais, Bué.

06 70 38 30 13

Espérant de vous y accueillir en 2023, Sally

Rêv'd'Ailes | Le parapente à la portée de tous au-dessus du vignoble.



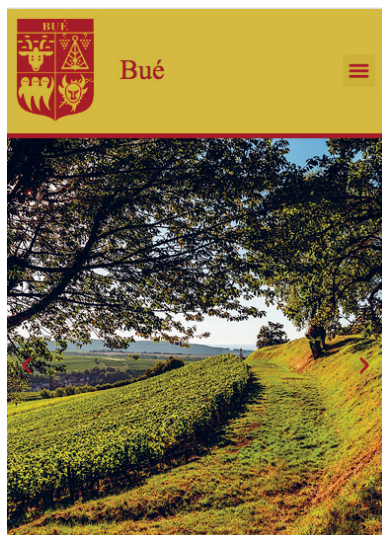
La folle saison 2022 s'est achevée encore sur un très beau stage fin octobre. Le bilan est très bon tant en fréquentation qu'en conditions météo même si elles ont tendance à repousser un peu plus les limites de températures, de force de vent, ce qui nous contraint à rallonger les journées de stage en été jusqu'aux alentours de 21 h en pleine saison. Mais on ne s'en plaindra pas tant le plaisir est au rendez-vous. A noter que l'école porte haut les couleurs de la région en plein cœur du vignoble !

Rendez-vous à partir de mars 2023 pour les stages de formation et les baptêmes de l'air. Vous pouvez d'ores et déjà commander pour les fêtes des bons cadeaux biplace 2023 ou bien un stage !

revdailes@outlook.fr | www.revdailes.com | 06 88 15 42 42

Xavier Bouquet

Pour vous informer



Charline vous accueille à la Mairie

5 Rue St Vincent, 18300 BUÉ

02 48 54 14 98

Horaires et jours d'ouverture

lundi, mardi, mercredi, jeudi

7h à 12h et 13h 30 à 16h 30

et le Vendredi : 7h à 12h



<https://bue-sancerre.fr>

Pour nous suivre

Instagram



Suivez l'actualité de Bué en temps réel avec l'application illiwap



Mairie de Bué
Station certifiée



Commune De Bué

Pour vous aider



Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a lancé pour une durée de 5 ans une opération visant à aider les propriétaires qui souhaitent rénover leur logement en leur accordant des aides financières ainsi qu'une assistance technique et administrative.

Le service en ligne de l'ANAH www.monprojet.anah.gouv.fr permet de vérifier que le niveau de revenu est éligible à l'attribution d'une aide

OPAH Contact : Emmanuelle HELIARD,

Syndicat mixte Pays Sancerre Sologne, 7, rue de la gare

18260 Vailly-sur-Sauldre | opah@pays-sancerre-sologne.com | 02 48 73 99 01



Pour vous aider



ISA GROUPE, Groupement Économique Solidaire présent depuis plus de 33 ans sur notre territoire, est spécialisé dans la création d'activités au service des chercheurs d'emploi. Nous intervenons, notamment, dans le secteur du service à la personne (travaux ménagers, espaces verts, petit bricolage, manutention...).

9 bis Avenue Du Général De Gaulle, BP 73, 18700 Aubigny sur Nère
accueil@isagroupe.fr | www.isagroupe.fr | 02 48 58 28 13



ESAT 18 grande rue 18300 VEAUGUES 02 48 79 26 12



ADMR SANCERRE, 79 rue des Basses des Remparts BP 41 18300 SANCERRE
06 72 53 44 79 | admr.sancerre@fedel8.admr.org

ADMR BOURGES 02 48 24 03 07



FACILAVIE 7 rue de l'Île d'Or, 18000 BOURGES | 02 48 23 06 70 | facilavie@orange.fr

Tarifs Salle des Associations

	Extérieurs Bué		Habitants Bué	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Grande salle	170.00 €	220.00 €	100.00 €	150.00 €
Grande salle + Petite salle + Cuisine	240.00 €	310.00 €	160.00 €	200.00 €
Grande salle + Cuisine	220.00 €	280.00 €	130.00 €	160.00 €
Grande salle + Petite salle	220.00 €	280.00 €	130.00 €	160.00 €
Petite salle + Cuisine	100.00 €	130.00 €	80.00 €	100.00 €
Petite salle	50.00 €	70.00 €	Gratuit	
Vaisselle 50.00 € Caution 300.00 €	La salle est prêtée gracieusement pour les associations buétonnes			

À votre service

Accueil camping-car	Jean-Jacques Auchère	02 48 54 15 77
Agence immobilière	Edith Girault	06 21 32 04 09
Agence Postale	Claudine Étienne	02 48 54 37 76
Assistante maternelle	Nadine Boussage	02 48 54 12 12
Assistante maternelle	Julie Delplanque	02 48 72 92 01
Coiffure-domicile	Anne-Marie Auchère	06 81 57 16 10
Couleur de vie - Décoratrice d'intérieur	Virgine Vaudenay	06 14 18 46 60
Cours de langue	Lauraine Roger	02 48 78 09 02
Décap +	Alexandre Poulain	07.60.31.92.88
Faupin - Agence de Sancerre	SICOF	02 48 54 01 13
Gîte du domaine du Carrou	Dany & Dominique Roger	02 48 54 10 65
Gîte Saint Vincent	Gites.fr	06 80 30 89 07
Tabac Balland	Marie Hélène Balland	02 48 54 22 19



N° 15 décembre 2022